

Séance du 16 décembre 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 10 décembre 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Boé à M. Lozano, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, Mme Darmendrail à M. Saussié, M. Lacassagne à Mme Bisauta, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Aguerre, Mme Loupien-Suares à M. Etcheto.

ABSENTS : MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Labayle présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FONCIER – Acquisition à Habitat Sud Atlantic d'une parcelle sise rue Maubec.

La commune de Bayonne envisage la création d'un accès sur le giratoire avenue Docteur Maurice Delay/rue Maubec en vue de desservir le chantier de construction d'un bâtiment « Engagé volontaire de l'armée de terre » (EVAT) réalisé par le ministère de la Défense.

Afin de protéger au maximum les platanes centenaires situés à proximité, il serait opportun de déporter ledit accès contre le talus du terrain voisin, propriété de la SA Habitat Sud Atlantic.

Cette dernière a donné son accord pour la cession de l'emprise nécessaire à l'aménagement de voirie susvisé, lequel repose sur la parcelle cadastrée BC 158 d'une superficie de 112 m².

Cette acquisition a lieu à titre gratuit à charge pour la commune de Bayonne d'acquitter tous les frais inhérents à cette transaction (dont les frais de bornage, dépose et repose de la clôture)

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Habitat Sud Atlantic ou toute personne publique ou privée qui se substituerait à elle, l'ensemble des documents permettant la finalisation de cette transaction dans les conditions visées ci-dessus.

Adopté à la majorité.

M. Soroste ne prend pas part au vote.

Ont signé au registre les membres présents.